Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-104

CONVENTION AVEC LE SDE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie. Il développe ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

Il a notamment mis en place, depuis 2019, un programme ORECA (Opération pour la Rénovation Energétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux.

Il est également lauréat avec 3 autres syndicats d'énergie bretons de l'appel à pilote du programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

La commune a identifié le bâtiment de la Médiathèque « Brin de Culture » comme étant gros consommateur d'énergie.

La commune souhaite bénéficier de l'accompagnement du SDE pour la réalisation d'un audit énergétique sur ce bâtiment.

Le coût de l'étude se répartit comme suit :
- Coordination et encadrement du SDE22 : 220 €
- Coût de l'audit :

Coût de la prestation	*Prise en charge ACTEE+*	*Prise en charge SDE*	*Reste à charge pour la commune*
4 005,29 € HT	*4 005,29 x 0,50 = 2 002,64 € HT*	*4 005,29 X 0,10 = 400,53 € HT*	*1 602,12 € HT*

Soit un total restant à la charge de la commune de 1 602,12 € (audits) + 220,00 € (mission de coordination) = 1 822,12 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention annexée avec le SDE 22 pour la réalisation d'un audit énergétique sur ce bâtiment.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES D'ARMOR